

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique du logement Question écrite n° 94574

#### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur un rapport de la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) portant sur le logement étudiant, dont a rendu compte lundi 30 août un grand quotidien national, et qui soulève de nombreuses interrogations. Il apparaît, selon le quotidien, que de très nombreux contrats de location de logements pour les étudiants sont assortis de pratiques « déloyales » et de clauses abusives. En effet, les services de la répression des fraudes ont contrôlé au second semestre 2009 les contrats et offres commerciales de 1 200 agences dans dix-neuf villes universitaires. Au terme de cette étude, le constat est accablant : on y fait état de publicité mensongère, de tromperie sur les caractéristiques du logement, de limitation de la responsabilité du bailleur, d'interdiction d'héberger des amis ou d'avoir un animal familier, de résiliation du bail sans préavis, ou encore de conservation du dépôt de garantie en cas de résiliation. Toutes ces pratiques sont autant d'abus des propriétaires, qui profitent de la pénurie de logements étudiants dans les villes universitaires étudiées pour imposer des conditions locatives inadmissibles. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de mettre un outil à la disposition des étudiants et de leurs familles afin de les mettre en garde contre ces pratiques abusives.

### Texte de la réponse

L'enquête réalisée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a mis effectivement en évidence la présence de nombreuses clauses abusives et illicites dans les contrats de location meublée à destination des étudiants. Le manque d'information des étudiants et de leurs familles sur leurs droits en matière de location meublée et leur méconnaissance des clauses illicites et abusives interdites par le code de la consommation accentuent leurs difficultés. Afin d'améliorer leur information et de les mettre en garde contre les pratiques abusives de certains professionnels ou propriétaires, la DGCCRF a élaboré un guide sur la location meublée à destination des étudiants qui a été mis en ligne, fin novembre 2010, et distribué sous forme de brochure aux organismes publics intervenant dans ce secteur.

#### Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 94574

Rubrique: Logement

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation **Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE94574

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13108 **Réponse publiée le :** 18 janvier 2011, page 467